



—

# RENDRE SON ÉVÉNEMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES

—

*Juillet 2025*



SOCIAL



## QU'ENTEND-T-ON PAR PERSONNE À BESOINS SPÉCIFIQUES ?

Access-I donne une définition :

Toute personne a des besoins. Pour les personnes ayant des limitations physiques, sensorielles, mentales ou psychiques, ces besoins sont d'autant plus spécifiques. Par exemple, ces besoins peuvent concerner l'accès aux bâtiments, l'utilisation des équipements sur place, la participation aux activités proposées, la communication verbale et écrite.

Si les besoins de la personne ne sont pas satisfaits, elle se retrouve alors « en situation de handicap ».

En répondant aux besoins spécifiques de cette personne, on lui permet de ne pas être en situation de handicap. C'est l'environnement, donc, qui est inadapté à la personne (et non l'inverse)<sup>1</sup>.

### On distingue aujourd'hui 5 grandes familles de handicap<sup>2</sup> :

- Le handicap moteur
- Le handicap psychique
- Le handicap mental
- Le handicap sensoriel
- Les maladies invalidantes

**Parmi ces grandes familles de handicap on peut identifier des catégories de handicap, telles que les personnes : en fauteuils, ayant des difficultés pour se déplacer, aveugles, malvoyantes, sourdes, malentendantes, ayant des difficultés de compréhension. 80 % de ces handicaps sont invisibles et 85 % surviennent au cours de la vie.**

A noter que selon l'Organisation Mondiale de la Santé, on nomme « handicap » la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience qui provoque une incapacité, permanente ou non et qui mène à un stress et à des difficultés morales, intellectuelles, sociales ou (et) physiques. Dès lors, si l'environnement répond aux besoins spécifiques inhérents à la déficience d'une personne, celle-ci n'est pas handicapée. Une personne handicapée dans un aménagement accessible est considérée comme une personne valide<sup>3</sup>.

### La question de la mobilité

Les personnes dites « à mobilité réduite » (PMR) peuvent représenter **jusqu'à 30% de la population**. En effet, on retrouve sous cette catégorie à la fois les personnes handicapées moteur, mais aussi des personnes malvoyantes, des personnes âgées, des personnes blessées temporairement ou même les parents avec une poussette<sup>4</sup>!

---

<sup>1</sup> <https://access-i.be/les-differentes-categorie-de-personnes-a-besoins-specifiques>

<sup>2</sup> <https://informations.handicap.fr/a-definition-du-handicap-6028.php>

<sup>3</sup> <https://access-i.be/les-differentes-categorie-de-personnes-a-besoins-specifiques>

<sup>4</sup> [https://www.rtb.be/info/societe/detail\\_l-accessibilite-pour-tous-un-veritable-enjeu-pour-les-partis-politiques?id=10225756](https://www.rtb.be/info/societe/detail_l-accessibilite-pour-tous-un-veritable-enjeu-pour-les-partis-politiques?id=10225756)

### Vive l'accès à tous pour tous !

Rendre accessible votre événement à des personnes en situation de handicap participe à élargir et diversifier votre public. Plus encore, en développant l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap, vous leur permettez de participer pleinement à un événement comme tout un chacun et contribuez donc d'une certaine manière à son **développement humain, social et citoyen**. Comme le rappelle le Collectif des Festival, une personne qui n'a pas la possibilité d'accéder à des biens et des services, à des informations, et à des lieux est - par définition - exclue de la vie sociale<sup>5</sup>. Enfin, améliorer votre accessibilité permet à un public en situation de handicap déjà habitué de profiter de manière plus confortable et sécurisante de son expérience.

### Les bénéfices d'une meilleure accessibilité sont donc nombreux :

- vous améliorez la qualité de votre accueil,
- vous séduisez un public plus large,
- vous fidélisez le nombre de participants en situation de handicap en lui offrant un meilleur confort,
- vous vous inscrivez dans une démarche éthique,
- vous créez de nouvelles expériences au sein de votre organisation et surtout, vous luttez contre l'exclusion !

### Par où commencer pour améliorer l'accessibilité de son événement ?

L'accessibilité ne comprend pas que l'accès au site mais toute une série de paramètres qui permettront aux personnes porteuses de handicap de vivre pleinement leur expérience sur événement.

Dans sa fiche pratique concernant l'accessibilité, le collectif des Festival aborde la notion de «**chaîne d'accessibilité culturelle**»<sup>6</sup>, qui comprend 5 points :

1. Le site
2. L'information
3. Les transports
4. Les œuvres
5. Les services

Il faudra alors s'assurer que votre réflexion sur l'accessibilité porte bien sur les 5 points ci-dessus. Agir sur l'un sans agir sur l'autre pourrait s'avérer contreproductif et peu efficace. Tout au long du processus : état des lieux, détermination des objectifs, mise en place d'actions concrètes, n'hésitez pas à faire appel à des personnes porteuses de handicap. Elles sont le plus à même de définir leurs besoins et de vous faire un retour d'expérience une fois vos actions mises en place sur l'événement.

---

<sup>5</sup> [https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/wp-content/files/Fiche\\_Accessibilite.pdf](https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/wp-content/files/Fiche_Accessibilite.pdf)

<sup>6</sup> [https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/wp-content/files/Fiche\\_Accessibilite.pdf](https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/wp-content/files/Fiche_Accessibilite.pdf)

# MODE D'EMPLOI

## 1. État des lieux et diagnostic de l'accessibilité déjà existante

Pour pouvoir élaborer de nouveaux objectifs en matière d'accessibilité, mieux vaut d'abord établir un état des lieux afin d'y voir plus clair.

Avant de commencer ce travail il est important de prendre en compte que l'accessibilité touche de nombreux pans de l'organisation de l'événement, il est donc important d'associer le maximum de membres de votre équipe à la réflexion. Il est préférable d'avoir une personne chargée de l'accessibilité, mais les actions mises en place toucheront, par exemple : la logistique (adaptation des infrastructures), la communication (adaptation de la communication, communication spécifique), la personne en charge des bénévoles (accueil de bénévoles à besoins spécifiques, une équipe de bénévoles formés pour accueillir le public à besoins spécifiques), la direction (choix d'investir dans ces actions, proposition de formation pour les équipes).

### EXERCICE DE RÉFLEXION :

En gardant en tête les **5 points de la « chaîne d'accessibilité culturelle »**, ainsi que les **catégories de personnes en situations de handicap**, posez-vous les questions suivantes :

- A-t-on déjà mis en place/prévu des initiatives pour faciliter l'accès aux personnes porteuses de handicaps sur notre événement ?

Si **OUI**, lesquelles ? Sur quel(s) maillon(s) de la chaîne d'accessibilité culturelle ? Et pour quelle(s) catégories de personnes en situations de handicap ?

Si **NON**, pourquoi ? Quels ont été nos freins/obstacles ?

	EN FAUTEUILS ROULANTS	EN MARCHANT DIFFICILEMENT	EN ÉTANT AVEUGLE	EN ÉTANT MAL-VOYANT(E)	EN ÉTANT SOURD(E)	EN ÉTANT MALENTENDANT(E)	EN AYANT DES DIFFICULTÉS DE COMPRÉHENSION
LE SITE							
L'INFORMATION							
LES TRANSPORTS							
LES ŒUVRES/ LES CONTENUS							
LES SERVICES							

EST-CE ACCESSIBLE ?

- ☛ Qui sont les publics porteurs de handicap qui fréquente(ro)nt notre événement ? Quels sont leurs besoins ? Avons-nous une idée du nombre ?
- ☛ Avons-nous des moyens humains, des ressources financières et/ou des équipements pour mettre en place de nouvelles initiatives en matière d'accessibilité ? Si oui, lesquels ?
- ☛ Au niveau des connaissances spécifiques, connaissons-nous les normes en vigueur en matière d'accessibilité à mettre en place sur notre événement ? Connaissons-nous des partenaires spécialisés dans ce domaine ? Avons-nous déjà contacté des associations de personnes en situation de handicap et des acteurs du milieu pour avoir des recommandations concrètes ?

### 1. État des lieux et diagnostic de l'accessibilité déjà existante

**Le petit truc en + :** Il existe 6 bureaux d'expertise en accessibilité agréés par **Access-i : Access and Go-APB, Esenca, Atingo, Pain-Pied, AMT concept et Passe Muraille**. Ils peuvent **expertiser et évaluer le niveau d'accessibilité de votre événement** et/ou de votre site par type de handicap. Ces organismes vous fourniront également un cahier de recommandations ainsi que de précieux conseils utiles à l'amélioration de votre accessibilité. Si votre niveau est concluant, vous pourrez même recevoir **une certification Access-i** qui vous fera entrer dans leur base de données et qui vous légitimera auprès du public en situation de handicap.

### 2. Définition des nouveaux objectifs en matière d'accessibilité

Les réponses récoltées lors de l'exercice précédent vont pouvoir vous servir de base pour établir vos **nouveaux objectifs** en matière d'accessibilité.

Peut-être avez-vous remarqué :

- ☛ Qu'il n'y avait pas encore d'initiatives mises en place pour faciliter l'accès aux personnes porteuses de handicaps et/ou à mobilités réduites ?
- ☛ Qu'il est compliqué pour certaines personnes porteuses de handicap qui font partie de votre public d'accéder à votre événement ?
- ☛ Que les obstacles qui vous freinaient dans la mise en place d'initiatives à destination du public porteurs de handicaps pourraient-être surmontés ?
- ☛ Que vous disposez/qu'il vous manque de ressources humaines et financières qui vous permettraient d'améliorer l'accessibilité de vos infrastructures ?
- ☛ Que des bonnes pratiques d'accessibilité ont déjà été mises en place au sein de votre organisme mais qu'il manque une réflexion sur un ou plusieurs maillons sur la chaîne d'accessibilité culturelle ?
- ☛ Que vous permettez déjà l'accès à une ou plusieurs catégories de handicaps sur tous les maillons de la chaîne et que vous pourriez inclure une autre catégorie ?

## 2. Définition des nouveaux objectifs en matière d'accessibilité

**Le petit truc en + :** pensez S.M.A.R.T. lors de la définition de vos objectifs. C'est-à-dire :

- ▮ **Spécifique** : personnalisé, simple à comprendre, clair, précis et compréhensible
- ▮ **Mesurable** : doit pouvoir être quantifié ou qualifié. Quel est le niveau à atteindre ?
- ▮ **Acceptable, atteignable, et ambitieux** : partagé par les participants, orienté action, qui représente un défi et qui est motivant tout en étant raisonnable ;
- ▮ **Réaliste** : pertinent et suffisamment motivant pour éviter l'abandon de certains participants au fur et à mesure de la progression de l'objectif ;
- ▮ **Temporellement défini** : délimité dans le temps, avec une date butoir ainsi que des dates intermédiaires

**!** Ne soyez pas trop gourmand dans la définition de vos nouveaux objectifs en matière d'accessibilité, au risque de vous décourager devant l'ampleur du travail à accomplir. L'accessibilité d'un événement se conçoit progressivement, un pas après l'autre, édition après édition et en fonction des moyens humains et financiers... N'oubliez pas, l'essentiel est de consolider ses acquis et de s'améliorer graduellement.

**Exemple d'objectif :** *se donner X années pour rendre son événement accessible aux personnes en fauteuil roulant sur les cinq maillons de la chaîne (site, information, transports, œuvres et services), en précisant l'objectif à atteindre par année, selon les moyens, étape par étape. Par exemple, dans le cas d'un festival, la première année sera consacrée à rendre accessible les scènes principales aux personnes à mobilité réduite.*

**!** Soyez transparent. Il est important de communiquer sur ce qui est accessible tout autant que sur ce qui ne l'est pas. Les personnes à besoins spécifiques sont conscientes que tout ne peut pas être totalement accessible mais elles ont besoin de connaître les modalités d'accès mises en place pour préparer leur venue.

**Par exemple :** *pour les personnes en fauteuil roulant, proposez une carte du site de votre événement en indiquant les zones accessibles de manière autonome, celles accessibles avec aide et celles qui ne le sont pas.*

*Vous pouvez également être honnête en communiquant sur le fait que votre événement est accessible aux personnes au fauteuil mais que pour le moment aucune action n'est mise en place pour accueillir dans de meilleures conditions les personnes aveugles et malvoyantes. Comme dit plus haut, l'accessibilité doit s'inscrire dans un processus de long terme et par étape !*

### 3. Mise en place d'actions concrètes sur événement

La prochaine étape consiste à établir **la liste des actions concrètes et des bonnes pratiques** à mettre en place par votre équipe (motivée !) pour atteindre vos nouveaux objectifs.

#### EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES :

##### POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE / L'ACCÈS AUX SERVICES :

###### En général :

- Proposer une formation à votre équipe organisatrice sur les principes de base de l'accueil des personnes à besoins spécifiques sur un événement. Informer votre équipe permettra à chacun de se sentir concerné et de mieux comprendre les choix d'action mises en place.
- Former une équipe (salariés et/ou bénévoles) pour l'accueil des personnes à besoins spécifiques lors de l'événement. Lors de l'événement avoir une personne référente qui est joignable avec un numéro de téléphone pour répondre aux questions liées à l'accessibilité.
- Proposer un prix préférentiel pour les associations sociales désirant vivre un moment festif et culturel hors des murs de leur institution

###### Spécifiquement pour les catégories de personnes porteuses de handicap :

- Pour les personnes en chaise roulante : disposer des rampes d'accès et des plaques de roulage pour permettre la circulation sur le site en fauteuil tout en veillant aux pentes du terrain et aux différents types de terrain (un gravier tassé n'a pas forcément besoin de plaque, par contre la pelouse toujours) et veiller à des zones de rotations pour que les personnes puissent faire demi-tour. Il est possible de proposer également des joëlettes et des accompagnants (au moins deux par joëlette<sup>7</sup>), en cas de terrain accidentés. Il est aussi important de : veiller à ce que les portes soient suffisamment larges ; prévoir une partie rabaissée au bar ; proposer des toilettes (sèches) adaptées.
- Pour les personnes marchant difficilement : prévoir des endroits confortables pour qu'elles puissent se reposer (zone « zen », fauteuils, ou autre) ; mettre des scooters/des chaises roulantes à disposition pour les ménager.
- Pour les personnes aveugles/malvoyantes : autoriser par exemple l'accès au site aux chiens-guides.

##### POUR L'INFORMATION :

- Informer sur les initiatives d'accessibilité mise en place sur le site et les communiquer aux publics porteurs de handicap (par exemple, via une newsletter adaptée).
- Prévoir un point info spécifique à l'accessibilité sur le site de l'événement.
- Indiquer sur votre programme (papier ou en ligne) les contenus accessibles via des pictogrammes

---

<sup>7</sup> Une joëlette est un fauteuil tout terrain monoroue qui permet la pratique de la randonnée ou de la course à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap enfant ou adulte, même très lourdement dépendant, avec l'aide d'au moins deux accompagnateurs (source: <https://www.joëletteandco.com/produits/joëlette-fauteuil-randonnee/joëlette-monoroue/>)

- Vous pouvez proposer une vidéo en langue des signes pour communiquer sur les infos pratiques de votre événement.
- Élaborer des signalétiques claires et des plans de l'événement adaptés pour aider les personnes porteuses de handicap à trouver les bars/caisses/scènes.
- Pour les personnes ayant des difficultés de compréhension : prévoir un programme en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)<sup>8</sup>
- Pour les personnes aveugles et malvoyantes : prévoir des documents électroniques lus en synthèse vocale
- Etc.



Déficiência visuelle



Déficiência auditive



Signale une boucle magnétique



Déficiência mentale ou psychique



Déficiência motrice

### 3. Mise en place d'actions concrètes sur événement

La prochaine étape consiste à établir **la liste des actions concrètes et des bonnes pratiques** à mettre en place par votre équipe (motivée !) pour atteindre vos nouveaux objectifs.

#### EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES :

##### POUR LES TRANSPORTS :

- Pour les personnes avec des difficultés de déplacement : réserver des places de parking spécifiques près des entrées ; s'assurer que le site soit accessible en transport en commun puis en chaise roulante et si ce n'est pas le cas, prévoir un bus adapté aux publics porteurs de handicap pour les éventuelles navettes.

##### POUR L'ACCÈS AUX ŒUVRES/CONTENUS :

- Pour les personnes en chaise roulante : prévoir des podiums surélevés pour qu'elles puissent profiter des spectacles. Cependant, ici il faudra veiller à ne pas trop surélever le podium pour que les personnes ne soient pas coupées du reste du public.
- Permettre aux personnes d'être accueillies sans être isolées. Par exemples, dans les espaces dédiés - comme les podiums PMR - les personnes en situation de handicap doivent pouvoir rester avec leur famille, amis, accompagnateurs.
- Donner aux personnes la possibilité de choisir leurs places, de bouger, d'être autonome, même lorsqu'il y a des places réservées. Certaines personnes à besoins spécifiques ne souhaitent pas bénéficier de places réservées.
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : prévoir une traduction en langue des signes pour les spectacles/conférences/visite guidée ou un sous-titrage ; installer des [boucles à induction magnétique \(BIM\)](#)<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Facile à lire et à comprendre (FALC) désigne un ensemble de règles ayant pour finalité de rendre l'information facile à lire et à comprendre, notamment pour les personnes en situation de handicap mental.

<sup>9</sup> Une boucle à induction magnétique permet aux personnes souffrant d'une déficiéce auditive d'écouter une seule source sonore sans être gênées par le bruit de fond.

☛ Pour les personnes aveugles et malvoyantes : proposer, via un organisme, une audiodescription, qui consiste à décrire les éléments visuels d'une œuvre pour donner les éléments essentiels à la compréhension.

⚠ Pour que l'accessibilité soit optimale et bien pensée, il est **nécessaire de connaître les normes en vigueur et les spécificités liées aux différents types de handicaps**. Par exemple, pour les personnes en fauteuils roulants, saviez-vous que :

- ☛ un véhicule type fourgon avec hayon latéral nécessite une place PMR de 4,80 mètres de large ?
- ☛ les portes doivent faire 0,9 mètre minimum de largeur ?
- ☛ si vous décidez d'abaisser une partie du bar/comptoir/guichet, il est nécessaire que la partie supérieure fasse 0,80 mètre, avec un décaissement de 0,30 mètre de profondeur et 0,70 mètre de hauteur pour le passage des genoux ?

## 4. Vers quel(s) partenaire(s) se tourner ?

Pour vous accompagner dans votre démarche d'amélioration de l'accessibilité de votre site, **n'hésitez pas à vous entourer d'experts**. Plusieurs possibilités :

1. Les professionnels des structures d'accueil ou de service aux publics ayant un handicap.
2. Les personnes ayant elle-même un handicap, qui peuvent vous conseiller et participer éventuellement en tant que bénévole à l'accueil des publics.
3. Les services communaux/locaux en charge de l'accessibilité et des handicaps.
4. Les partenaires spécialisés dans l'accueil du public porteur de handicap.

### Quelques exemples de partenaires belges :

- **European disability card** : la carte gratuite est pour les personnes en situation de handicap. Reconnue dans 8 pays européens elle favorise l'accès à la culture, au sport et aux loisirs. Les structures partenaires proposent des tarifs préférentiels sous présentation de cette carte ;
- **Atingo** : consultance et formation en accessibilité ;
- **Plain-Pied** : bureau d'études spécialisé en accessibilité et mobilité des piétons, ressources pour personnes handicapées ;
- **Passé Muraille** : dans une démarche de Global Access pour vous accompagner dans la mise en accessibilité de vos services ;
- **Almagic** : asbl disposant de l'expérience et du matériel pour rendre n'importe quel site festif, naturel et/ou historique accessible ;
- **Ligue Braille asbl** : association d'aide aux personnes aveugles ou malvoyantes ;
- **Eqla asbl** : association belge qui favorise l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes, en construisant avec elles des solutions d'autonomie et d'épanouissement ;
- **CAWaB** : Le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles regroupe 21 associations, tant des associations représentatives de personnes handicapées (multi ou uni handicap) que des bureaux experts en accessibilité, cette complémentarité constituant, depuis sa création, une de ses plus grandes forces.
- **Creahm** : association dont l'objectif est de révéler et de déployer des formes d'art produites par des personnes handicapées mentales ;
- **Gratte** : asbl favorisant la rencontre entre jeunes valides et jeunes en situation de handicap mental léger à modéré, de 18 à 35 ans ;
- **Handicap International** : organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux ;
- **L'Union Francophone des Handicapés (UFH)** : association qui aide les personnes atteintes d'un handicap physique ou mental vivant hors d'une institution d'hébergement et souhaitant garder leur autonomie ;
- **Horizon 2000** : association d'information, de communication et de démystification de la personne handicapée ;
- **Alteo** : mouvement fondé par la Mutualité chrétienne afin «d'offrir aux personnes malades et handicapées les moyens de prendre elles-mêmes leur destinée en main» ;

- **INCLUSION ASBL** / Association francophone d'aide aux handicapés mentaux (AFAHM) : association belge francophone qui promeut la qualité de vie et la participation des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches ;
- **Le Troisième Œil** : asbl qui sensibilise, informe et diffuse sur la problématique du handicap visuel et l'aide des personnes non et malvoyantes ;
- **Fédération francophone des sourds de Belgique (FFSB)** : association d'éducation permanente qui fédère un réseau d'associations actives dans le domaine de la surdité et se fait le porte-parole de ces associations et leurs membres sourds et malentendants ;
- **ASBL Surdimobil** : asbl qui propose des outils concrets de sensibilisation à la surdité afin de changer la perception souvent stéréotypée de ce handicap ;
- **AccessAndGo-ABP**, anciennement AccessAndGo asbl et ABP asbl : œuvre au quotidien à améliorer l'accessibilité de notre société et accompagner les personnes à mobilité réduite (PMR) dans les différentes étapes de leur vie ;
- **Ligue de Handisport Francophone** : fédération sportive pour les personnes déficientes motrices, intellectuelles ou sensorielles en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- **Oeuvre Nationale des Aveugles** (devenu Eqla) : association belge qui agit au quotidien avec et pour les personnes aveugles et malvoyantes.
- **Accès et Mobilité pour Tous** : AMT mène des actions visant à améliorer l'accessibilité des espaces publics, des transports et des bâtiments de manière à permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute autonomie, et sans aucune dépendance.
- **Storm event** : propose un accompagnement et une aide logistique et humaine à la mise en place d'action d'accessibilité pour les événements
- **AccessAndGo ABP** : réalise des audits en accessibilité, des attestations de conformité et promulgue des conseils en aménagements. L'asbl propose aussi des formations à l'accessibilité et à l'accueil des PMR.
- **Esenca** : syndicat des personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique et invalidante et agit concrètement pour faire valoir les droits de ces personnes.

## 5. L'évaluation et la communication des résultats post-événement

Une fois l'événement passé, **débriefez et ré-évaluez votre accessibilité**, notamment grâce aux premières questions de réflexion (cf. Point 1). Cela vous permettra de lister vos points positifs (ce qui a bien fonctionné) et vos points négatifs (ce qui n'a pas/moins bien fonctionné) et ainsi repartir sur une nouvelle base pour les prochaines éditions et s'améliorer.

**Les données chiffrées peuvent également être utiles** pour poser un diagnostic précis et quantitatif. Que faut-il récolter ?

- Le nombre de participants porteurs de handicap, classés par catégorie
- Le nombre de véhicule stationnés dans le parking PMR
- La progression de la fréquentation des publics porteurs de handicaps : plus ou moins qu'avant ?
- Le nombre de structures professionnelles accueillies
- La provenance des participants porteurs de handicaps

**L'importance des retours** : en plus d'un débriefing en interne, assurez-vous d'avoir un retour sur la qualité de vos installations par les participants porteurs de handicaps (via un

questionnaire ou un sondage en ligne, par exemple). Ils pourront ainsi vous aiguiller sur les éventuelles modifications et/ou améliorations à effectuer pour les éditions suivantes.

Vous êtes fiers de vos résultats ? Communiquez-les sur vos réseaux et dans vos rapports ! ;-)

### Ressources utiles

Sur internet, vous pourrez trouver une mine d'information sur l'accessibilité événementielle et culturelle, comme :

- **Les recommandations du W3C\* (World Wide Web Consortium) et du WAI\* (Web Accessibility Initiative)** pour rendre son site internet (et donc son programme événementiel) plus accessible ;
- **«[Les règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre](#)»** publié par l'**UNAPEI** (fédération française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles) en 2009, qui reprennent un ensemble de règles qui rendent l'information facile à lire et à comprendre, notamment pour les personnes souffrant de handicap mental ;
- **[La Charte du Gouvernement wallon « Promotion de l'accessibilité des événements ouverts au public »](#)**
- Sur le site du **Collectif des Festivals** (Bretagne) : **[Des conseils pour accueillir les personnes en situation de handicap](#)** et la fiche pratique **[L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap](#)** ;
- Les événements labellisés **[Access-I](#)**
- **[Vidéo de présentation de Access-I en langue des signes](#)**